DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

49

N°258

En exercice:

49

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

<u>Etaient présents</u>: DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents: MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Madame Danielle MARINO Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Marc RUER Monsieur Antoine WOHLGROTH

Madame Sylvie DUCATTEAU Madame Sophie VALLY

Monsieur Eric PLEE Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Kilani KAMALA Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Guillaume SANON Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER Madame Evelyne YONNET

Monsieur Rachid ZAIRI Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Arab ALI CHERIF Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Damien BIDAL

vionsieur Arab Ali Cherif ivionsieur Adderranim Hafil

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

Madame Nadia LENOURY

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction de la Citoyenneté et du Développement Local/

OBJET : Signature de la Convention de Partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 permettant à la Maire, par délégation du Conseil municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu le budget communal;

Vu le projet de convention d'objectifs pluriannuelle (2019/2021) entre la Commune et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de mettre en place un projet éducatif et expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale en direction des enfants du quartier du Landy encadrés par des professionnels de la Philharmonie de Paris;

Considérant qu'il convient de signer la convention d'objectifs pluriannuelle pour les années 2019, 2020, et 2021 avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, d'attribuer une subvention annuelle de 6 000 euros à la Cité de la Musique- Philharmonie de Paris en vue de la réalisation de ce projet éducatif.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE:

APPROUVE la signature de la convention pluriannuelle 2019-2021 entre la Commune d'Aubervilliers et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris prévoyant la réalisation d'activités musicales éducatives à destination d'enfants albertivillariens.

APPROUVE l'attribution d'une subvention annuelle de 6000 euros, pour la période 2019, 2020, et 2021 à la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

AUTORISE la Maire à signer tous les documents relatifs à ladite convention et ladite subvention.

DIT que cette subvention sera inscrite sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction
301C	6574	Subvention

Reçu en préfecture le : 21/12/18

Publié le : 21/12/18

Certifie exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire, l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG